

République Française

**LE CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU PUY-DE-DÔME**

**DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Ressources humaines / mise à jour du tableau des effectifs**

**Séance du 15 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 10 h 30,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en **session ordinaire**, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

**Date de convocation** : le 2 avril 2021

**Secrétaire de séance** : Nadine BOUTONNET

*Conseillers en exercice* : 29

*présents* : 17

*représentés et votants* : 25

**Membres titulaires présents** :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir de Florence LEBLOND), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de François RAGE), Nadine BOUTONNET, Pascale BRUN (avec le pouvoir de Martine BONY), Isabelle GAUTHIER, Josiane HUGUET, Jean-Marc MORVAN (avec le pouvoir de Jean-François MESSEANT), Frédéric PILAUD, Hervé PRONONCE (avec le pouvoir de Flavien NEUVY) et Yannick VIGIGNOL,

- **en visioconférence** : Graziella BRUNETTI (avec le pouvoir de Christine MANDON), Chantal FACY (avec le pouvoir de Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER), Cécile GILBERTAS, Sébastien GOUTTEBEL (avec le pouvoir de Michel SAUVADE), Serge MAFFRE, Cédric ROUGHEOL et Sandrine ROUSSEL,

**Membres titulaires absents et excusés** : Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER, Martine BONY, Nathalie CARDONA, Jean-Paul CUZIN, Rodolphe JONVAUX, Florence LEBLOND, Christine MANDON, Jean-François MESSEANT, Flavien NEUVY, François RAGE, Michel SAUVADE et Christophe SERRE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu la loi n° 84-55 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

**LE RAPPORTEUR AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ**

Lors de sa séance en date du 18 mars 2019, le Conseil d'administration, avait décidé la création d'un poste de médecin hors classe à temps non-complet à raison de 17 h 30 hebdomadaires au service médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion.

Eu égard à la charge de travail du service, il est proposé de créer un poste de médecin hors classe à 21 heures hebdomadaires.

Il est précisé qu'une fois le poste pourvu, il sera procédé, après avis du Comité technique, à la suppression du tableau des effectifs du poste de médecin hors classe à temps non complet à raison de 17 h 30 hebdomadaires.

En outre, dans le cadre de plusieurs procédures de recrutement en cours au sein du Centre de Gestion, notamment au service technique, le recrutement d'un adjoint au responsable du service technique et informatique, au service intérim, le recrutement d'un gestionnaire du service intérim, au service conseil statutaire, un responsable de service et le recrutement d'un chargé de communication, il est nécessaire de créer différents postes au tableau des effectifs, dont la liste est précisée ci-dessous, susceptibles d'être pourvus en fonction des candidats retenus :

- Service technique et informatique :
  - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
  - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
  - 1 poste de technicien à temps complet,
- Service intérim :
  - 1 poste d'adjoint administratif principal de 2° cl à temps complet,
- Service conseil statutaire :
  - 1 poste d'attaché à temps complet,
- Service communication :
  - 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - 1 poste d'attaché à temps complet.

Il est précisé que les recrutements interviendront uniquement sur le poste correspondant au grade des candidats retenus et qu'une fois les postes pourvus, il sera procédé, après avis du Comité technique, à la suppression du tableau des effectifs des postes non pourvus.

Il appartient au Conseil d'administration de se prononcer.

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les créations de postes suivantes :
  - un médecin hors classe à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires,
  - un agent de maîtrise à temps complet,
  - un agent de maîtrise principal à temps complet,
  - un technicien à temps complet,
  - un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
  - deux attachés à temps complet,
  - un rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
  - un rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le Président,

Tony BERNARD  
Maire de Châteldon

